

# Journée d'étude normande sur les solutions d'habitat intermédiaire pour les personnes en situation de handicap

## Ti'Hameau Le Havre

### 1. Identification

L'organisation support : Sarl ALTER DOMUS

La localisation (région/ville/quartier) : Haute Normandie/Le Havre/Quartier de Caucriauville

L'année des premiers emménagements : 2012

### 2. Description

*- Le point de départ, la question-problème qui est à l'origine de l'initiative ?*

De plus en plus de personnes en situation de handicap moteur très dépendantes aspirent à vivre à domicile pour pouvoir mener une vie la plus ordinaire possible.

La ville du Havre (notamment son service handicap) a soutenu l'implantation d'une résidence Ti'Hameau sur son territoire (200 000 habitants).

*- Les personnes, les organisations qui sont à l'origine de l'initiative d'habitat, le temps nécessaire à sa réalisation ?*

Une réalisation Ti'Hameau fédère de nombreuses personnes et organisations :

Alter Domus, qui est l'ensemblier du projet, dans ses dimensions d'habitat et d'aides humaines ;

La ville du Havre qui en a facilité la réalisation par sa mise en relation avec les acteurs locaux (services urbanisme et handicap) ;

Le Conseil Général de Seine-Maritime et la MDPH, au titre du montage et du financement du service de sécurisation présent sur place 24h/24 ;

Les associations locales liées au handicap, notamment l'APF et l'Handas ;

Des professionnels de santé (hôpital Flaubert du Havre) et médico-sociaux ;

Et naturellement, les personnes en situation de handicap et leurs familles.

*- Le public qui y est hébergé (particularités, difficultés et besoins de ce public en termes de logement, de services, pour vivre de manière autonome, nombre) :*

Les situations des personnes qui résident dans la résidence Ti'Hameau du Havre sont diverses : le handicap provient d'accidents de la vie, de maladies (souvent dégénératives).

L'importance du manque d'autonomie nécessite un habitat réellement adapté (ces personnes sont souvent en fauteuil électrique) en termes d'architecture et d'équipements (recours à la domotique).

Elle nécessite également la présence dans la résidence même d'un service d'auxiliaires de vie qui permet de sécuriser les personnes par une présence 24h/24 et 365j/an.

*- Les caractéristiques de la formule d'habitat et de son environnement (accessibilité, adaptation, location, bail, redevance...):*

Situé à 150 m du tram et à proximité des commerces, l'immeuble est de droit commun et appartient à ALCEANE, bailleur social de la ville.

Il comporte 24 logements, dont 12 pour personnes en situation de handicap moteur très dépendantes et 12 pour personnes valides, de manière à assurer une réelle mixité.

L'ensemble de la résidence a été pensé pour ce public en situation de handicap, tout en prenant soin de ne pas le stigmatiser, en utilisant la domotique par exemple (appel de l'ascenseur par son contrôle d'environnement ; ouverture de la porte d'immeuble par badge à détection).

Les loyers payés par les locataires sont ceux habituels pour du logement social. Ils dépendent donc principalement de la surface du logement.

Les logements sont des T2, T3 et T4.

*- Les caractéristiques du ou des services d'aide à domicile, d'accompagnement social et les modalités d'intervention :*

Un service d'auxiliaires de vie intervient sur place, 24h/24 et 365j/an. Il dispose dans la résidence d'un local.

Il s'agit de l'UNA.

Il prend en charge la sécurité des locataires en situation de handicap (chutes, retournement la nuit pour prévention des escarres...) et les actes de la vie quotidienne, en dehors de la présence des auxiliaires de vie « habituelles » et des proches. Il s'agit d'actes non programmables.

La disponibilité des auxiliaires de vie est très rapide, toujours sur appel des personnes en situation de handicap.

Le temps par intervention chez un locataire est généralement court.

*- Les difficultés rencontrées et les solutions préconisées :*

Le temps nécessaire à la réalisation a été long : 5 ans.

Le montage du financement du service 24/24 par la Conseil Général a été long et difficile (principe de la mutualisation des heures de surveillance, personnes y ayant droit...) : faciliter la possibilité pour les personnes en situation de handicap qui le souhaitent de pouvoir se regrouper (PCH).

Le financement de la vacance locative lors de la mise à disposition des appartements, et en cas de changement de locataires : le temps nécessaire est toujours plus long que pour un locataire valide.

Animation locale : il est nécessaire qu'une structure aide à la régulation entre les différents intervenants : locataires, service d'auxiliaire de vie, bailleur...

Contact :  
Henri LE PARGNEUX  
henri.le-pargneux@ti-hameau.com  
[www.ti-hameau.com](http://www.ti-hameau.com)

